Docusign Envelope ID: AC871297-23A7-475D-973E-D47D46D70792

ABACUS
Société par actions simplifiée au capital de 1.296.317 euros
Siège social : 1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG
RCS STRASBOURG 822 786 828
(la « Société »)

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 28 JUILLET 2025

[…]

DEUXIEME DECISION

Approbation de l'apport consenti à la Société par Monsieur Xavier PRATI

Les Associés, connaissance prise :

- du contrat d'apport en date du 3 juillet 2025 aux termes duquel Monsieur Xavier PRATI fait apport à la Société de la pleine propriété de dix mille (10.000) actions ordinaires qu'il détient dans le capital de la société LMD IMMOBILIER, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé 3 Place Simone Veil – 54000 NANCY, et est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 812 898 021 (ci-après « **LMD IMMOBILIER** ») ;

(ci-après le « **Contrat d'Apport** »)

- du rapport de la société GALINI AUDIT, société à responsabilité limitée de commissariat aux comptes inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes sous le numéro 4100091598, ayant son siège social sis 173 route du Général de Gaulle à 67300 SCHILTIGHEIM, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 908 744 865, Commissaire aux apports désignée par décisions unanimes des associés de la Société en date du 20 juin 2025 ;

- du récépissé de dépôt dudit rapport en date du 17 juillet 2025 auprès du greffe du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg ;

acceptent et approuvent, dans toutes leurs stipulations, le Contrat d'Apport susmentionné, et, en conséquence, l'apport consenti à la Société, l'évaluation de ce dernier ainsi que sa rémunération, à savoir l'attribution à Monsieur Xavier PRATI, en rémunération de l'apport à la Société de ses dix mille (10.000) actions de la société LMD IMMOBILIER, de cinquante-deux mille cent quatre-vingt-douze (52.192) actions ordinaires nouvelles, d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, ainsi qu'une soulte de dix euros et huit centimes (10,08 €).

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

Docusign Envelope ID: AC871297-23A7-475D-973E-D47D46D70792

TROISIEME DECISION

Augmentation de capital d'un montant de 52.192 euros en rémunération de l'apport en nature consenti à la Société

Les Associés, décident, à titre de rémunération de l'apport approuvé au titre de la décision qui précède, d'augmenter, à compter de ce jour, le capital social d'un montant de cinquante-deux mille cent quatre-vingt-douze euros (52.192 €) pour le porter de un million deux cent quatre-vingt-seize mille trois cent dix-sept euros (1.296.317 €) à un million trois cent quarante-huit mille cinq cent neuf euros (1.348.509 €) au moyen de l'émission de cinquante-deux mille cent quatre-vingt-douze (52.192) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à Monsieur Xavier PRATI, cinquante-deux mille cent quatre-vingt-douze (52.192) actions nouvelles de la Société.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées, aux actions anciennes : elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions collectives des associés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIEME DECISION

Modification corrélative des statuts de la Société

Les Associés, décident, comme conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, de modifier les articles 7 « APPORTS – FORMATION DU CAPITAL » et 8 « CAPITAL SOCIAL » des statuts de la Société comme suit :

- Il est ajouté à la fin de l'article 7 « APPORTS – FORMATION DU CAPITAL » le paragraphe suivant :

 « *Aux termes du procès-verbal de décisions unanimes des associés en date du 28 juillet 2025, le capital social a été augmenté d'un montant de 52.192 euros, passant ainsi de 1.296.317 euros à 1.348.509 euros, en rémunération de l'apport en nature de 10.000 actions ordinaires de la société LMD IMMOBILIER (RCS NANCY 812 898 021) ayant été évalué à la somme de 535.500 euros.*

 L'évaluation de cet apport en nature a été effectuée au vu d'un rapport établi par le commissaire aux apports, la société GALINI AUDIT, désignée suivant procès-verbal de décisions unanimes des associés en date du 20 juin 2025. »

 Le reste de l'article demeure inchangé.

- L'article 8 « CAPITAL SOCIAL » est modifié comme suit :

 « ***ARTICLE 8. CAPITAL SOCIAL***

 Le capital social est fixé à la somme d'un million trois cent quarante-huit mille cinq cent neuf euros (1.348.509 €).

 Il est divisé en un million trois cent quarante-huit mille cinq cent neuf (1.348.509) actions d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie. »

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

Docusign Envelope ID: AC871297-23A7-475D-973E-D47D46D70792

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption de la décision qui précède.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

[…]

Extrait certifié conforme par le Président

Signé par :
David BEEU
037D34338D3F4B8...